

PÔLE AGRICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture
option Grandes Cultures
option Élevage Ruminants
- BPREA

PÔLE CHEVAL

- CAPa Palefrenier Soigneur
- BAC PRO CGEH
Conduite et Gestion d'Entreprise Hippique

PÔLE PAYSAGE

- CAPa Jardinier Paysagiste
- BAC PRO Aménagements Paysagers

PÔLE VITICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture
option Viticulture
- BPREA

Suivez-nous !



Personne à contacter : Coordinateur(trice) de la filière

03.86.45.15.23

Rue de la Brosse - 89290 Venoy

cfa.yonne@educagri.fr

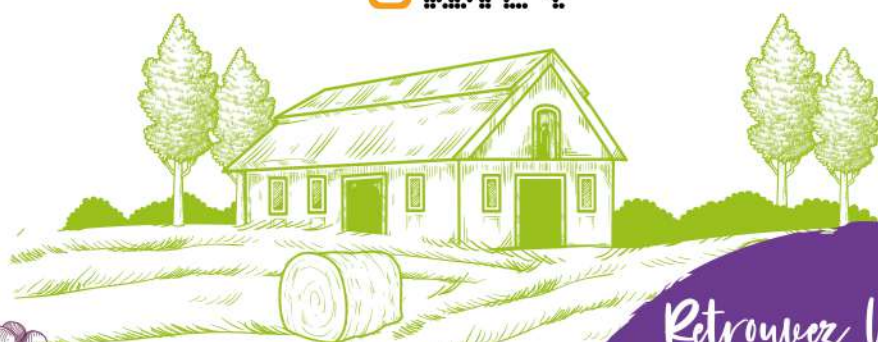
www.terresdelyonne.com



Accessibilité
des locaux



Visitez
notre site web



Retrouvez les taux
de nos formations



L'EPL des Terres de l'Yonne est certifié
« Qualité » : Qualiopi & QualiFormAgri (réf.132)

CFA AGRICOLE DE L'YONNE

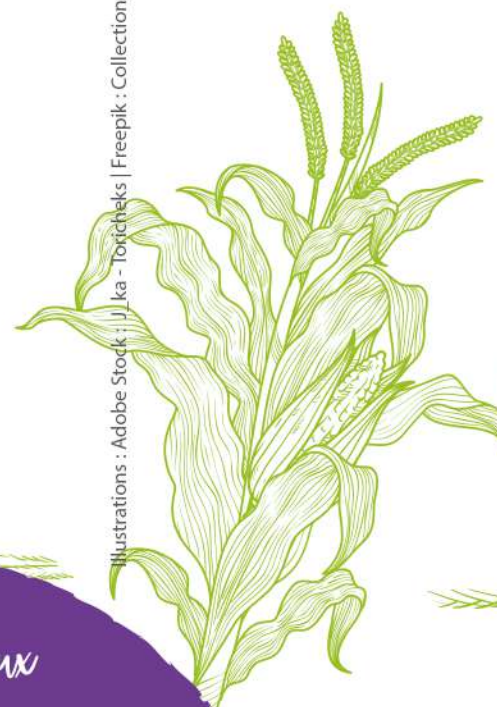
BPREA

Brevet Professionnel

Responsable d'Entreprise Agricole

3 orientations :

- Polyculture Élevage
- Production Céréalière
- Viticulture



FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

DOC-GAF-010-13_V02

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



LES CAMPUS
DU VIVANT
Bourgogne Franche-Comté

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE
DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

EPL DES
TERRES
DE L'YONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

BPREA

Orientations : Polyculture Élevage, Production Céréalière, Viticulture

Formation par apprentissage - Diplôme de niveau 4

Code RNCP : 38093 - Intitulé de la certification : BP Responsable Établissement Agricole - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

Piloter une exploitation agricole



Conduire une activité de production

Associer une seconde production dans une perspective de pérennité



ORGANISATION DE LA FORMATION

Le BPREA dure deux ans soit 3640 heures. Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise et au CFA.

1^{ÈRE} ANNÉE

15 semaines au CFA : soit 525 heures
37 semaines en milieu professionnel :
soit 1295 heures (dont 5 de congés payés)

2^{ÈME} ANNÉE

15 semaines au CFA : soit 525 heures
37 semaines en milieu professionnel :
soit 1295 heures (dont 5 de congés payés)

PUBLIC CONCERNÉ / PRÉREQUIS

- Candidat(e)s entre 16 et 29 ans.
- Avoir validé un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP...).

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement.
- Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.
- Entrée en formation jusqu'au 31 Décembre pour une validation de diplôme en 2 ans.

RÉMUNÉRATIONS ET FINANCEMENTS

- Aucun frais de formation ne sera à supporter par l'apprenti.
- Dans le secteur privé, la prise en charge financière du contrat d'apprentissage s'effectue via les différents OPCO qui versent au CFA un montant annuel déterminé par France Compétences.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours ou travaux dirigés, apports de connaissances, jeux de rôle, et travaux sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia...).
- Travail individuel et travail collectif tutoré ; évaluations.
- Journées de formation délocalisées, en entreprise ou au sein de l'exploitant de l'EPL, avec mise en situation pratique.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Des frais pédagogiques d'un montant de 65€ sont à régler en début d'année correspondant à la carte de self, les envois postaux, les photocopies...

NOS PLUS

- + Un site d'apprentissage sur un domaine de 60ha.
- + Un CFA entouré d'un lycée agricole, d'un CFPPA et d'une exploitation agro-viticole permettant un contact simplifié entre les structures, les apprenants.
- + Une exploitation agricole permettant de travailler les métiers de l'agriculture au quotidien.

VALIDATION DU DIPLÔME

- Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.
- Ce diplôme est obtenu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables qui construisent la formation.
- En cas d'échec, le candidat peut représenter les UC manquantes à vie.
- Pas d'équivalence.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BTS Agricoles (BTS VO, BTS ACSE, BTS PA...)
- Certificats de spécialisation.

LES MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Ce diplôme permet l'obtention de la « Capacité Professionnelle Agricole » afin de bénéficier du dispositif d'aide nationale et européenne à l'installation en agriculture. Le(a) titulaire du BPREA occupe un emploi de salarié(e) hautement qualifié(e) en exploitation agricole ou viticole. Il(elle) peut créer ou reprendre une entreprise agricole ou viticole dans son territoire.

		Période d'Évaluation																														
Unité Capitalisable	Capacité Intermédiaire	1ère Année													2ème Année																	
		s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a	m		
UC1 Se situer en tant que professionnel	C11 Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant																															
	C12 Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation																															
UC2 Piloter le système de production	C21 Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des évènements																															
	C22 Gérer le travail																															
UC3 Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	C31 Combiner les différentes activités liées aux productions : Grandes cultures, élevages, viticulture C31.1 : 1ère production (154h) C31.2 : 2ème production (84h)																															
	C32 Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions (grandes cultures, viticulture)																															
UC4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	C41 Porter un diagnostic sur l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers.																															
	C42 Suivi administratif et réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique																															
UC5 Valoriser les produits ou services de l'entreprise	C51 Commercialiser un produit ou un service																															
	C52 Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif																															
UC6 UCARE B : Service	Mettre en oeuvre une animation dans l'entreprise agricole																															
UC7 UCARE	Réaliser les travaux courants de maintenance sur les bâtiments et matériels de son entreprise agricole																															

La rémunération d'un(e) apprenti(e) dépend du secteur (privé ou public), de son âge, du niveau de diplôme préparé et de l'année d'exécution du contrat.

Réalisez une simulation sur la rémunération possible :

WWW.ALTERNANCE.EMPLOI.GOUV.FR



PRÉSENTATION
DE L'ORGANISME
DE FORMATION